

# Éducation postsecondaire, Formation et Travail

Rapport annuel  
**2019–2020**



Éducation postsecondaire, Formation et Travail  
Rapport annuel 2019-2020

Province du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-2573-9 (version imprimée bilingue)  
ISBN 978-1-4605-2575-3 (version française en ligne)  
ISBN 978-1-4605-2574-6 (version anglaise en ligne)

ISSN 1919-7675 (version imprimée bilingue)  
ISSN 2368-8122 (version française en ligne)  
ISSN 1920-7212 (version anglaise en ligne)

12946 | 2020.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

## **Lettres d'accompagnement**

### **Du ministre à la lieutenant-gouverneure**

L'honorable Brenda Louise Murphy  
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



Le ministre,  
Trevor A. Holder

---

### **Du sous-ministre au ministre**

L'honorable Trevor A. Holder

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.



Le sous-ministre,  
Daniel Mills



# Table des matières

Message du ministre . . . . .	1
Message du sous-ministre . . . . .	2
Grandes priorités du gouvernement . . . . .	3
Faits saillants . . . . .	4
Mesures de rendement. . . . .	6
Survol des activités du ministère. . . . .	14
Vue d'ensemble et faits saillants des divisions . . . . .	15
Information financière . . . . .	25
Résumé des activités de dotation . . . . .	29
Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .	30
Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .	32
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général . . . . .	33
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> . . . . .	37
Annexe A. . . . .	38



# Message du ministre

Cela a été une année occupée et productive pour le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Le personnel au ministère a travaillé sans relâche afin de trouver de meilleures façons d'appuyer les chercheurs d'emploi, les employeurs ainsi que les étudiants et les établissements postsecondaires au Nouveau-Brunswick. La prestation de tels services a été encore plus difficile avec l'apparition de la COVID-19 en mars. Cependant, en établissant la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick, en reportant le remboursement des prêts étudiants et en étant l'un des premiers ministères au gouvernement à relancer ses services aux clients, nous avons pu offrir une aide immédiate aux gens du Nouveau-Brunswick touchés par la pandémie et jouer un rôle clé dans la relance économique en cours.

Au cours des dix prochaines années, 120 000 emplois seront disponibles dans la province, largement en raison de départs à la retraite. Nous avons défini la voie à suivre pour combler cet écart. La nouvelle stratégie de croissance démographique présente un plan pour rendre le Nouveau-Brunswick plus attrayant pour les nouveaux arrivants – ceux provenant d'ailleurs au Canada et de l'étranger. Nos bureaux au gouvernement sont maintenant regroupés sous la bannière de Travail NB. Par un tel remaniement, nous avons adopté une approche basée sur les besoins pour les services d'emploi, aidant les personnes à suivre une formation et à se qualifier pour les emplois d'aujourd'hui et de demain. Nous prenons également des mesures pour aligner l'éducation postsecondaire sur les exigences de notre marché du travail.

Nos défis antérieurs liés à main-d'œuvre ont été bien documentés. Toutefois, je crois fortement que les efforts effectués aujourd'hui par le ministère produiront des résultats positifs qui bénéficieront à tous les gens du Nouveau-Brunswick, y compris les étudiants, les employés, les propriétaires d'entreprise et à toutes les communautés.

J'apprécie sincèrement la quantité considérable de temps, de soin et de réflexion que les employés du ministère ont consacré dans leur travail et je les en remercie en sachant que la province peut continuer de compter sur leur professionnalisme.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'T. Holder', is positioned above the typed name of the minister.

Le ministre,  
Trevor A. Holder

# Message du sous-ministre

Le rapport annuel 2019-2020 présente les mesures et les initiatives du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020.

Le ministère a réalisé d'importants progrès vers son objectif, soit de développer une main-d'œuvre qualifiée qui correspond aux demandes du marché du travail de la province.

La stratégie de croissance démographique et le plan d'action qui l'accompagne cherchent à positionner le Nouveau-Brunswick sur la voie d'une prospérité économique améliorée. De tels efforts commencent à produire des résultats, vu que la province a acquis plus de résidents permanents par l'immigration et la migration interprovinciale, tandis que plus d'étudiants étrangers choisissent d'étudier dans nos établissements postsecondaires.

Le personnel du ministère a travaillé fort également pour restructurer les programmes d'emploi pour mieux servir les chercheurs d'emploi et les employeurs. Le lancement de Travail NB reflète le désir d'offrir des programmes basés sur les besoins actuels et futurs de ces groupes-ci, au lieu d'obliger les candidats à répondre aux critères dépassés du marché du travail de 30 ans passés.

Le ministère travaille aussi avec Travail sécuritaire NB à rédiger plusieurs projets de loi dans le but d'améliorer la sécurité au travail tout en réduisant les taux d'indemnisation des travailleurs.

L'amélioration de l'accès à l'éducation postsecondaire est un autre objectif que vise le personnel. L'instauration d'un Programme de bourses renouvelées pour frais de scolarité a permis d'élargir l'admissibilité aux étudiants inscrits dans les universités et les collèges privés.

Le travail associé à ces initiatives, entre autres, durant 2019-2020 a été bien apprécié, en particulier compte tenu des défis posés par la COVID-19 en mars en matière de prestation des programmes et des services. J'offre ma gratitude et mes remerciements aux employés du ministère de leur dévouement constant.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel Mills', is positioned above the typed name.

Le sous-ministre,  
Daniel Mills



# Grandes priorités du gouvernement

## Gestion de la stratégie et des opérations

Le GNB utilise un système de gestion officiel qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

Nos grandes priorités :

## Un gouvernement abordable et prêt à agir

Franchir cette étape permettra au gouvernement d'agir de façon responsable et de fournir des services publics viables de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

## Des soins de santé publics fiables

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent un système de soins de santé viable et de haute qualité qui leur permet d'obtenir les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

## Une éducation de première classe

Les jeunes du Nouveau-Brunswick ont besoin d'avoir accès à une éducation de première classe afin de vivre pleinement leur vie et d'être concurrentiels sur les marchés du travail de demain.

## Un secteur privé dynamisé

Tous les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un secteur privé en plein essor. Augmenter les investissements dans le secteur privé, accroître notre main-d'œuvre et accueillir des entreprises prospères de toutes tailles est avantageux pour notre province.

## Des communautés dynamiques et viables

Les communautés dynamiques sont des endroits où les gens souhaitent vivre. Des communautés plus dynamiques et viables donnent une province plus résiliente.

## Une organisation hautement performante

Lorsque les fonctionnaires engagés et habilités utilisent leurs talents et leurs compétences pour faire de la province un endroit meilleur, tous les gens du Nouveau-Brunswick en profitent.

# Faits saillants

Durant l'exercice financier 2019-2020, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'est concentré sur plusieurs priorités stratégiques.

- Octroi d'un financement de 4 millions de dollars pour améliorer les possibilités d'apprentissage expérientiel des étudiants de niveau postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Cet octroi a financé des stages pour 1 500 étudiants et 300 employeurs.
- Octroi d'un montant de 2,5 millions de dollars aux établissements d'enseignement postsecondaire publics pour appuyer la création et la mise en œuvre de projets pilotes et d'autres initiatives visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire des étudiants, en particulier ceux venant de groupes sous-représentés, comme les Premières Nations et les personnes ayant un handicap.
- Suspension du remboursement des prêts étudiants et de l'accumulation des intérêts de mars à septembre 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19.
- Augmentation du salaire minimum qui est passé à 11,70 \$ l'heure le 1<sup>er</sup> avril 2020, basé sur les changements de l'indice des prix à la consommation.
- Présentation d'une session d'information actualisée sur le marché du travail aux élèves du secondaire inscrits aux cours de développement personnel et de planification de carrière en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années. La présentation intitulée « Carrières ici : Le Nouveau-Brunswick a besoin de vous » s'est adressée à plus de 4 600 élèves dans les districts scolaires francophones et anglophones. Cela représente une augmentation de 5 % par rapport à l'exercice précédent.
- Élaboration et lancement du premier réseau d'IMT du Nouveau-Brunswick, une plateforme en ligne qui sert de centre de réseautage pour les membres qui veulent partager et collaborer dans le domaine de l'information sur le marché du travail.
- Poursuite de la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB, y compris la mise en œuvre des modifications législatives et réglementaires, pour protéger les travailleurs blessés et avoir un impact positif sur les taux de cotisation des employeurs. Une modification réglementaire a été déposée en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* pour réduire le taux d'intérêt sur les cotisations impayées à 0% afin de coïncider avec la décision de Travail sécuritaire NB de reporter le paiement des cotisations pendant trois mois.
- Mise à jour du rapport sur les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick avec de nouvelles données, ainsi que l'élaboration d'une infographie donnant un aperçu des constatations du rapport. Ce document reprend quelques constatations clés de l'Enquête canadienne sur l'incapacité menée par Statistique Canada en 2017 du point de vue du Nouveau-Brunswick.
- Lancement de la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick, par la voie d'une entente avec la Croix-Rouge canadienne, pour fournir une prestation de revenu unique aux travailleurs et aux travailleurs autonomes qui ont perdu leur revenu à cause de la pandémie de COVID-19.
- Mise en œuvre d'une nouvelle approche pour servir nos clients (personnes/chercheurs d'emploi, employeurs et intervenants du marché du travail), qui vise à identifier et à répondre à leurs besoins avec des soutiens flexibles. Les 19 bureaux régionaux de l'emploi du ministère sont appelés désormais les bureaux de Travail NB.

- Présentation des Services de soutien aux ressources humaines (SSRH) aux employeurs. Les SSRH cherchent à appuyer les employeurs avec leur recrutement, leur formation et leurs outils de gestion des RH.
- Collaboration avec 11 attractions touristiques de la province pour permettre aux usagers des bibliothèques publiques d'obtenir des laissez-passer gratuits. Plus de 15 000 laissez-passer de bibliothèque ont été utilisés. Grâce à ces campagnes, plus de 6 000 nouvelles cartes de bibliothèque ont été émises.
- Expansion du modèle de conseiller en stratégies d'apprentissage à quatre autres administrations au Canada grâce à la technologie et à une subvention du gouvernement fédéral. L'impact global au Nouveau-Brunswick continue d'être reflété dans les taux de réussite de la province aux examens des métiers spécialisés, qui continuent de dépasser la moyenne nationale de plus de 20 %.
- Lancement de « *Un nouveau départ : la stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick 2019-2024.* »
- Mise en œuvre d'un projet financé par Développement économique et social Canada (DESC) pour attirer, recruter et relier les infirmières et les infirmiers formés à l'étranger à un programme de transition à l'Université du Nouveau-Brunswick et à l'Université de Moncton en vue d'obtenir le titre d'IIA ou d'IA au Nouveau-Brunswick.
- Appui apporté aux employeurs du Nouveau-Brunswick avec l'utilisation de l'immigration pour combler des pénuries de main-d'œuvre, qui s'est traduit par 1 381 candidats ayant reçu une offre d'emploi.
- Administration du Programme de financement des programmes d'établissement, qui a permis d'offrir les services et les programmes d'établissement aux étudiants étrangers dans la province. En 2019, la province a surpassé sa cible et a désigné 330 étudiants diplômés étrangers.

# Mesures de rendement

Un cadre de travail qui traduit la stratégie de l'organisation en objectifs et mesures de rendement a été élaboré en fonction du schéma stratégique. Ainsi, le ministère est à même de mesurer son progrès pour atteindre ses objectifs. Les mesures de rendement ne reflètent pas l'ensemble des activités quotidiennes du ministère, mais plutôt des domaines stratégiques sur lesquels il doit concentrer ses efforts d'amélioration.

## Tableau de bord équilibré

Objectifs	Mesures
<b>Gouvernement abordable et prêt à agir</b>	
Éliminer les déficits et réduire la dette.	Le rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées.
<b>Un secteur privé dynamisé</b>	
Accroître la main-d'œuvre par l'immigration.	Le nombre d'immigrants économiques venant au Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.
Accroître la main-d'œuvre par l'immigration tout en maintenant l'équilibre linguistique unique du Nouveau-Brunswick.	Le pourcentage d'immigrants francophones parmi ceux désignés pour venir au Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.
Accroître la main-d'œuvre par la migration interprovinciale.	Le nombre de migrants internes interprovinciaux âgés de 20 à 54 ans, qui arrivent au Nouveau-Brunswick en provenance d'une autre province canadienne.
Accroître la main-d'œuvre en augmentant les taux de participation.	Les taux de participation liés à l'âge de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick.

## Gouvernement abordable et prêt à agir

### Objectif de la mesure

Éliminer les déficits et réduire la dette.

### Mesure

Le rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées.

### Description de la mesure

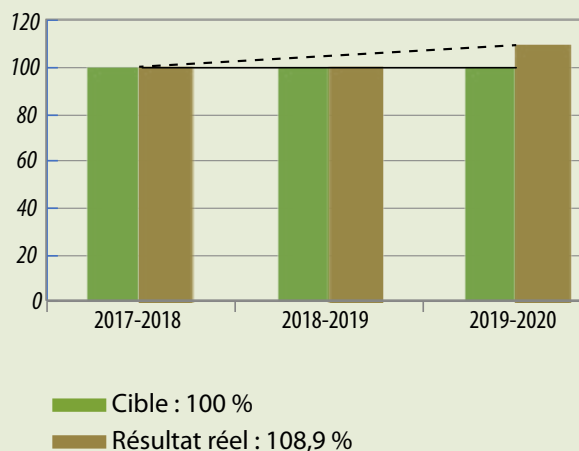
Le rapport détermine si le ministère s'en tient au budget des dépenses qui est déposé au début de l'exercice financier. Il dépassera 100 % si les dépenses sont supérieures au budget et il sera inférieur à 100 % si les dépenses sont inférieures au budget.

### Rendement général

Le montant brut du budget au compte ordinaire 2019-2020 du ministère s'établissait à 637 544 418 \$. Les dépenses réelles ont totalisé 694 498 049 \$, ce qui représente un écart de 56 953 631 \$ (dépassement des dépenses) par rapport au budget.

L'écart était principalement attribuable à une entente avec la Croix-Rouge canadienne pour distribuer la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick.

Année	Cible	Résultat réel
2019-2020	100 %	108,9 %
2018-2019	100 %	100,2 %
2017-2018	100 %	100,6 %



### Raison d'être de cette mesure

Les gens du Nouveau-Brunswick veulent avoir l'assurance que leurs impôts ajoutent de la valeur et sont dépensés de manière appropriée. Pour assurer la viabilité à long terme des budgets, les ministères doivent fournir des programmes et des services aux gens du Nouveau-Brunswick tout en veillant à rester dans les limites de leur budget.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Pour atteindre cette cible, le ministère a réalisé le projet suivant : la surveillance continue des dépenses.

## Secteur privé dynamisé

### Objectif de la mesure

Accroître la main-d'œuvre par l'immigration.

### Mesure

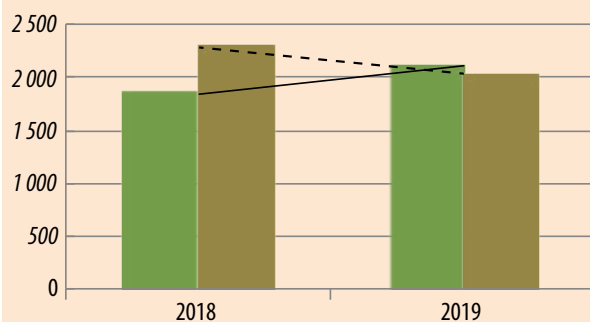
Le nombre d'immigrants économiques venant au Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.

### Description de la mesure

La mesure est le nombre d'immigrants désignés par la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année civile en vue d'une résidence permanente dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique. Elle exclut les réfugiés et les autres programmes d'immigration humanitaire et fédéraux. La mesure comprend seulement le candidat principal, et non son conjoint et ses enfants (soit 1 900 travailleurs reçus par la voie de l'un de ces programmes correspondraient à un nombre maximal de 5 000 immigrants lorsque le conjoint et les enfants sont pris en considération).

### Rendement général

Année	Cible	Résultat réel
2018	1 850	2 291
2019	2 104	2 022



\* Ces données sont déclarées en fonction de l'année civile 2019 afin de correspondre aux dates fixées pour les rapports du gouvernement fédéral.

■ Cible : 2 104  
■ Résultat réel : 2 022

### Raison d'être de cette mesure

Compte tenu du déclin de la main-d'œuvre au Nouveau-Brunswick au cours des dernières années, les employeurs trouvent de plus en plus de difficultés à trouver des travailleurs qui répondent à leurs besoins en main-d'œuvre. L'immigration économique (les immigrants ayant l'éducation et les compétences nécessaires pour le marché du travail) est considérée comme l'un des moyens pour combler la pénurie de main-d'œuvre.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Pour améliorer l'accès au marché du travail, le ministère s'est concentré sur une initiative visant à attirer et à maintenir une main-d'œuvre d'immigrants qualifiés qui correspond aux besoins du marché du travail du Nouveau-Brunswick. En raison de la popularité générale des programmes d'immigration provinciaux et des employeurs du Nouveau-Brunswick recourant plus que jamais à l'immigration, les collectivités et les organismes d'aide à l'établissement des immigrants dans la province ont joué de plus en plus un rôle et se sont associés à la province pour établir et intégrer avec succès les Néo-Canadiens. En plus du succès global de la désignation, la province a désigné un nombre record de 330 étudiants diplômés étrangers. Cela devrait contribuer à de meilleurs taux de rétention, puisque ces personnes ont consacré du temps à étudier (et certains à travailler) dans la région de l'Atlantique.

## Secteur privé dynamisé

### Objectif de la mesure

Accroître la main-d'œuvre par l'immigration tout en maintenant l'équilibre linguistique unique du Nouveau-Brunswick.

### Mesure

Le pourcentage d'immigrants francophones parmi ceux désignés pour venir au Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.

### Description de la mesure

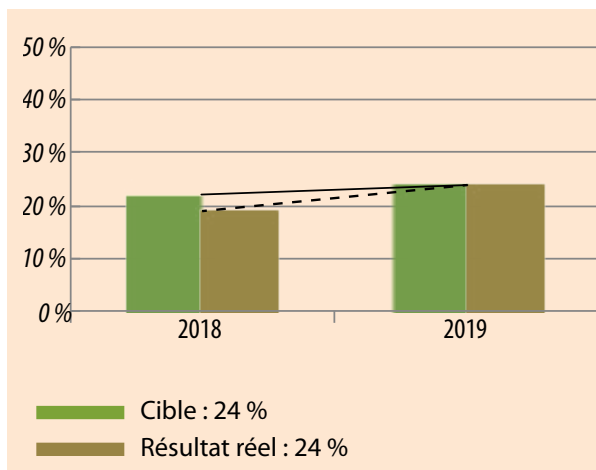
La mesure est le nombre d'immigrants francophones désignés par la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année civile en vue d'une résidence permanente dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique. Elle exclut les réfugiés et les autres programmes d'immigration humanitaire et fédéraux. La mesure comprend seulement le candidat principal, et non son conjoint et ses enfants (soit 500 travailleurs francophones reçus par la voie de l'un de ces programmes correspondraient à un nombre maximal de 1 300 immigrants francophones lorsque le conjoint et les enfants sont pris en considération).

En 2019, le gouvernement provincial a lancé « Un nouveau départ : La stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick 2019-2024 ». La Stratégie a établi et a atteint une cible progressive afin d'atteindre 24 % de désignations francophones en 2019. L'objectif à long terme est d'atteindre 33 % d'ici 2024.

### Rendement général

Année	Cible	Résultat réel
2018	22 %	19 %
2019	24 %	24 %

\* Ces données sont déclarées en fonction de l'année civile 2019 afin de correspondre aux dates fixées pour les rapports du gouvernement fédéral.



### Raison d'être de cette mesure

Pour maintenir l'équilibre linguistique de la province, l'augmentation de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick a été une priorité du gouvernement depuis plusieurs années. La province a comme cible d'augmenter l'immigration francophone de 2 % par année et un objectif ambitieux de 33 % d'ici 2024. En 2019, le ministère a atteint 24 % de l'immigration francophone dans l'ensemble des programmes provinciaux.

Il est important de souligner que le Nouveau-Brunswick continue d'augmenter le nombre de désignations francophones d'une année à l'autre. Dans le contexte des augmentations récentes de l'immigration provinciale, le Nouveau-Brunswick a maintenant besoin d'attirer et de désigner plus de candidats francophones afin d'atteindre ses cibles. Bien que l'immigration francophone demeure une priorité dans l'ensemble des programmes d'immigration du gouvernement provincial, le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique est principalement axé sur les employeurs du Nouveau-Brunswick et vise à les aider à répondre à leurs besoins en matière de main-d'œuvre. Le ministère travaille avec les employeurs locaux afin de continuer d'augmenter l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick.

## **Quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?**

Pour attirer de nouveaux arrivants francophones dans les collectivités francophones de la province, le Nouveau-Brunswick a participé à de nombreuses activités de promotion, dont :

- La promotion auprès des étudiants diplômés étrangers;
- La Foire nationale de l'emploi de Destination Canada;
- La promotion en collaboration avec les ambassades du Canada à l'étranger (France, Belgique, Suisse, Roumanie et Ukraine);
- Destination Acadie.



## Secteur privé dynamisé

### Objectif de la mesure

Accroître la main-d'œuvre par la migration interprovinciale.

### Mesure

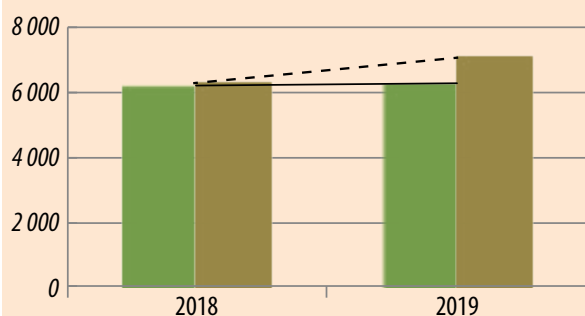
Le nombre de migrants internes interprovinciaux âgés de 20 à 54 ans qui arrivent au Nouveau-Brunswick en provenance d'une autre province canadienne.

### Description de la mesure

La mesure est le nombre annuel de personnes âgées entre 20 et 54 ans qui s'installent au Nouveau-Brunswick en provenance d'ailleurs au Canada, ce qui comprend la migration secondaire, le recrutement d'autres Canadiens ou le rapatriement. L'objectif est d'augmenter le nombre annuel de 1% par année.

### Rendement général

Année	Cible	Résultat réel
2018	6 177	6 329
2019	6 239	7 061



\* Ces données sont déclarées selon une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 afin de correspondre aux dates fixées pour les rapports du gouvernement fédéral.

■ Cible : 6 239  
■ Résultat réel : 7 061

### Raison d'être de cette mesure

La population du Nouveau-Brunswick compte parmi les plus vieilles au Canada. Le vieillissement de la main-d'œuvre entraîne un nombre sans précédent de départs à la retraite avec de moins en moins de personnes disponibles pour remplacer ces travailleurs. Par conséquent, la plupart des industries dans la province souffrent ou commencent à souffrir d'une pénurie de main-d'œuvre. Il est donc essentiel que le gouvernement du Nouveau-Brunswick soit proactif en remédiant à ce problème de pénurie de main-d'œuvre dans l'économie. La mesure comporte le recrutement de travailleurs à l'intérieur du Canada comme indicateur pour combler les besoins du marché du travail au Nouveau-Brunswick qui ne seraient pas comblés autrement.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Pour augmenter l'accès au marché du travail, le ministère s'est concentré sur une initiative visant à attirer et à retenir une main-d'œuvre d'immigrants qualifiés qui correspond aux besoins du marché du travail du Nouveau-Brunswick. Les projets visaient spécifiquement à pourvoir aux possibilités d'emploi dans les professions prioritaires à travers les établissements d'éducation postsecondaire, la formation professionnelle et le développement de la main-d'œuvre à l'intérieur de la province, ainsi qu'en attirant et en retenant les immigrants et les Canadiens venant d'autres provinces au Nouveau-Brunswick.

## Secteur privé dynamisé

### Objectif de la mesure

Accroître la main-d'œuvre en augmentant les taux de participation.

### Mesure

Les taux de participation liés à l'âge de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick.

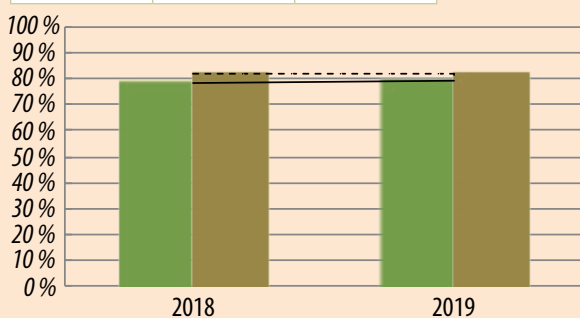
### Description de la mesure

La mesure est les taux de participation moyens annuels de la population active du Nouveau-Brunswick. L'objectif est de porter les taux de participation à 2,5 points de pourcentage au-dessus de la moyenne canadienne projetée en 2026 dans les cohortes d'âge de 20 à 29 ans, de 30 à 54 ans, de 55 à 64 ans et de 65 à 69 ans.

### Rendement général

Taux de participation de la main-d'œuvre âgée entre 20 et 29 ans

Année	Cible	Résultat réel
2018	79 %	81,8 %
2019	79,5 %	81,7 %

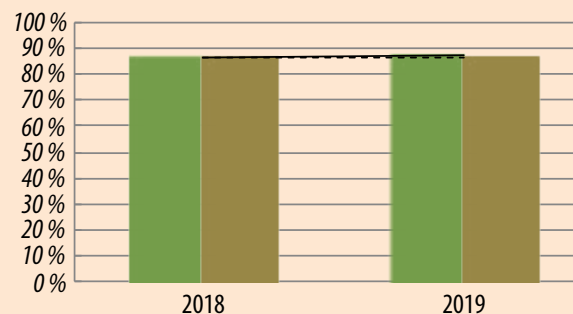


\* Ces données sont déclarées en fonction de l'année civile 2019 afin de correspondre aux dates fixées pour les rapports de Statistique Canada.

— Cible : 79,5 %  
— Résultat réel : 81,7 %

Taux de participation de la main-d'œuvre âgée entre 30 et 54 ans

Année	Cible	Résultat réel
2018	87 %	86,6 %
2019	87,5 %	86,6 %

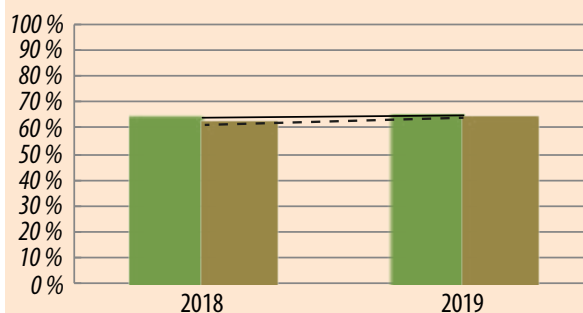


\* Ces données sont déclarées en fonction de l'année civile 2019 afin de correspondre aux dates fixées pour les rapports de Statistique Canada.

— Cible : 87,5 %  
— Résultat réel : 86,6 %

Taux de participation de la main-d'œuvre âgée entre 55 et 64 ans

Année	Cible	Résultat réel
2018	64,1 %	62,5 %
2019	65 %	63,6 %

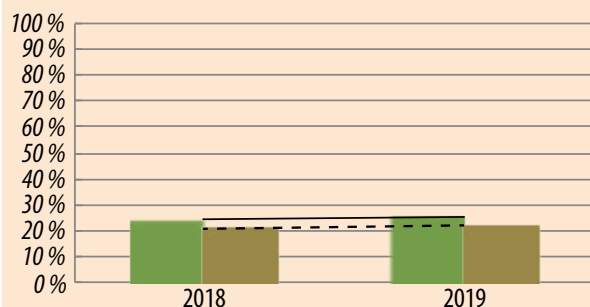


\* Ces données sont déclarées en fonction de l'année civile 2019 afin de correspondre aux dates fixées pour les rapports de Statistique Canada.

— Cible : 65 %  
— Résultat réel : 63,6 %

### Taux de participation de la main-d'œuvre âgée entre 65 et 69 ans

Année	Cible	Résultat réel
2018	24,3 %	21,3 %
2019	25,5 %	22,2 %



\* Ces données sont déclarées en fonction de l'année civile 2019 afin de correspondre aux dates fixées pour les rapports de Statistique Canada.

■ Cible : 25,5 %  
■ Résultat réel : 22,2 %

### Raison d'être de cette mesure

Les taux de participation liés à l'âge sont parmi les plus faibles au pays. Une augmentation des taux de participation aura un impact positif sur l'économie et permettra de compenser les pertes anticipées dans la population active totale qui est en déclin en raison des faibles taux de natalité, de l'exode des jeunes et du nombre sans précédent de départs à la retraite au cours des prochaines années.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Pour améliorer l'accès à la main-d'œuvre, le ministère a mis en œuvre une initiative pour améliorer les taux de participation, qui englobe une analyse des causes profondes et un examen de la situation dans d'autres juridictions pour mieux comprendre où concentrer les efforts à l'avenir.

# Survol des activités du ministère

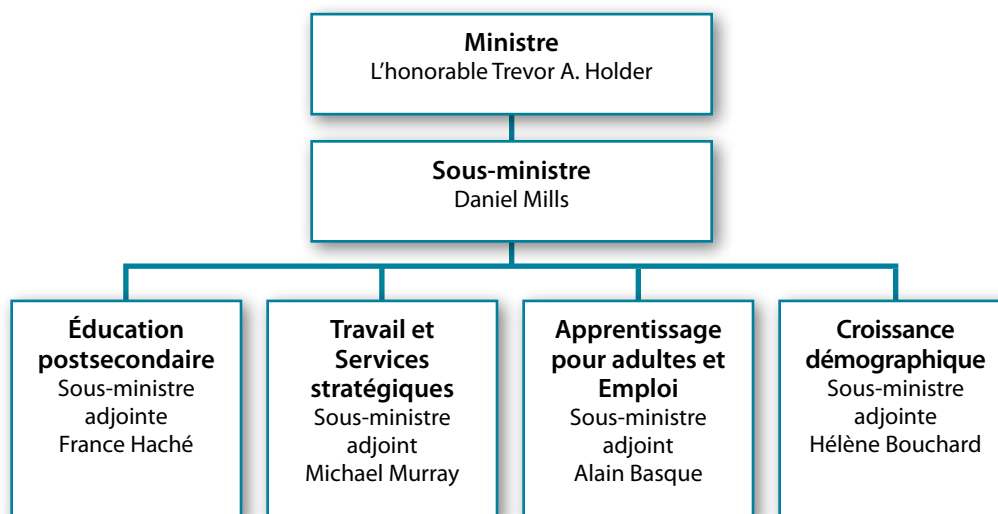
## Mission

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a pour mission de donner aux citoyens les moyens d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir au Nouveau-Brunswick, une province où ils peuvent vivre, apprendre et travailler dans un environnement équitable, sûr et inclusif. Le ministère cherche aussi à développer une main-d'œuvre et une population instruites, hautement compétentes et productives au moyen de programmes et de services novateurs qui contribuent à une province prospère.

## Vision

Nous envisageons un Nouveau-Brunswick prospère, où les établissements d'enseignement postsecondaire, les entreprises et le gouvernement collaborent pour encourager l'innovation, la diversité et les possibilités d'emploi.

## Organigramme de haut niveau



# Vue d'ensemble et faits saillants des divisions

## Division de l'Éducation postsecondaire

La **Division de l'Éducation postsecondaire** est responsable de la surveillance du système d'éducation postsecondaire, y compris les universités et les collèges publics et privés, de la prestation des programmes d'aide financière aux étudiants et des activités du New Brunswick College of Craft and Design. La division offre une aide financière aux établissements publics, avec lesquels elle collabore étroitement à l'avancement de la recherche prioritaire et à la mise en place de projets axés sur les étudiants visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire, à créer des possibilités d'apprentissage expérientiel, à établir des cheminements menant avec succès à l'obtention d'un diplôme et à faciliter les transferts de crédits entre les établissements publics.

La division comprend la Direction des Relations postsecondaires, la Direction de la Recherche et des Initiatives stratégiques, la Direction des Services financiers pour étudiants et le New Brunswick College of Craft and Design.

La **Direction des Relations postsecondaires** promeut l'éducation postsecondaire dans la province en collaborant avec les établissements d'enseignement postsecondaire. La direction compte trois unités : l'Unité des Relations universitaires, l'Unité des Relations avec les collèges communautaires et l'Unité de la Formation professionnelle dans le secteur privé. Elle fournit des avis et des conseils concernant l'administration du financement annuel aux universités publiques par l'intermédiaire de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Elle appuie et conseille le ministre dans l'exécution des responsabilités du GNB en vertu de la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*. Elle est aussi responsable de l'application de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* et de la *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé* qui régleme tous les collèges privés, de formation professionnelle dans la province et garantit que les étudiants sont protégés financièrement en cas de fermeture soudaine d'un collège.

## Faits saillants

- ◆ Investi 97,3 millions de dollars dans les activités des deux collèges communautaires, et 232,8 millions de dollars dans les activités des quatre universités publiques et du Collège de technologie forestière des Maritimes.
- ◆ Gestion d'ententes sur le financement des sciences de la santé pour les étudiants du Nouveau-Brunswick jugés admissibles aux programmes d'éducation postsecondaire spécialisés des sciences de la santé comme la médecine dentaire, la médecine vétérinaire, la pharmacie, la physiothérapie, l'optométrie, l'audiologie et l'orthophonie.
- ◆ Négociation d'ententes de financement interprovinciales entre le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick, Dalhousie Medicine New Brunswick, l'Université Memorial, l'Université de Waterloo ainsi que le Collège vétérinaire de l'Atlantique.
- ◆ Octroi d'un financement de 4 millions de dollars pour améliorer les possibilités d'apprentissage expérientiel des étudiants de niveau postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Cet octroi a financé des stages pour 1 500 étudiants et 300 employeurs.

La **Direction de la Recherche et des Initiatives stratégiques** promeut l'accès à l'éducation postsecondaire et à la formation, favorise une culture de recherche et d'innovation dans la province grâce aux établissements postsecondaires publics et encourage la transition vers l'éducation postsecondaire puis vers le marché du travail. Elle encourage la communication intergouvernementale sur les enjeux de l'éducation postsecondaire et collabore avec les autres gouvernements afin d'harmoniser les priorités stratégiques avec le secteur de l'éducation

de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Elle donne des conseils stratégiques ayant trait au secteur de l'éducation postsecondaire.

### Faits saillants

- ◆ Octroi d'un financement de 7,3 millions de dollars pour appuyer les projets et les programmes de recherche et d'innovation par l'intermédiaire notamment de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, y compris le financement de 75 projets de recherche, de dix postes de Professionnel de la recherche pour un terme de deux ans, de 138 bourses d'études supérieures pluriannuelles du Nouveau-Brunswick et de 23 mentorats en recherche. Cela a permis de réunir 15 millions de dollars des secteurs fédéral et privé.
- ◆ Octroi d'un montant de 2,5 millions de dollars aux établissements d'enseignement postsecondaire publics pour appuyer la création et la mise en œuvre de projets pilotes et d'autres initiatives visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire des étudiants, en particulier ceux venant de groupes sous-représentés, comme les Premières Nations et les personnes ayant un handicap.

Le **New Brunswick College of Craft and Design** (NBCCD) a le mandat provincial de devenir un centre d'excellence et de bâtir une communauté de pratique professionnelle, en offrant une formation appliquée et entrepreneuriale en artisanat et en design. Il offre deux programmes menant à un certificat (fondements de l'art visuel et « Advanced Studio Practice ») et huit programmes menant à un diplôme (arts visuels autochtones, création de mode, dessin textile, céramique, joaillerie et orfèvrerie, graphisme, médias intégrés et photographie).

### Faits saillants

- ◆ Le NBCCD a reçu une aide au fonctionnement de 3,4 millions de dollars, servant à financer 282 places.
- ◆ Il y a eu 174 diplômés en 2019-2020 contre 179 en 2018-2019.

La **Direction des Services financiers** pour étudiants administre et exécute les programmes d'aide financière aux étudiants des gouvernements fédéral et provincial. Elle encourage l'accès à l'éducation postsecondaire en accordant aux étudiants admissibles résidant au Nouveau-Brunswick une aide financière en fonction de leurs besoins. Elle est responsable de mettre en œuvre les changements aux programmes et aux politiques. Elle est aussi chargée de l'amélioration continue de son offre de services pour veiller à ce que l'aide financière aux étudiants répond aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick. Elle fournit de l'information aux intervenants et aux partenaires, dont les établissements d'enseignement, pour faciliter le versement d'une aide financière aux étudiants de la province.

### Faits saillants

- ◆ Administré une aide financière aux étudiants de 212,6 millions de dollars accordée à 15 267 étudiants.
- ◆ Réalisé le 2<sup>e</sup> sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle auprès de 14 185 clients.
- ◆ Introduit des améliorations au site Web des Services financiers pour étudiants, y compris les échéances pour traiter les demandes et un feuillet de renseignements sur les étudiants à charge.
- ◆ Suspension du remboursement des prêts étudiants et de l'accumulation des intérêts de mars à septembre 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19.
- ◆ Introduit la possibilité pour les étudiants de soumettre les documents par voie électronique en appui à leur demande d'aide.

## Services financiers pour étudiants

	Année universitaire (1 <sup>er</sup> août au 31 juillet)	
	2019-2020*	2018-2019*
Nombre de clients uniques	15 267	15 484
Montant moyen par client de l'aide financière remboursable (prêts)	8 902 \$	8 418 \$
Montant moyen par client de l'aide financière non remboursable (subventions et bourses d'études)	5 210 \$	4 408 \$

\*Ces données sont déclarées en fonction de l'année universitaire (du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet)

## Division du Travail et des Services stratégiques

La **Division du Travail et des Services stratégiques** a pour mandat de fournir des services au public en appliquant une diversité de règlements et de lois qui relèvent du ministère. La division appuie le ministère en assumant les fonctions suivantes : élaboration de politiques qui cadrent avec les priorités et les activités du gouvernement; recherche et analyse, dont la collecte d'information sur le marché du travail et les évaluations des programmes; prévisions du marché du travail; analyses de l'environnement et services législatifs et de réglementation. Elle assure également des services généraux qui permettent aux directions opérationnelles d'offrir les programmes du ministère.

La division est constituée des directions suivantes : Services en milieu de travail (Relations industrielles et Normes d'emploi); Services des défenseurs (défenseurs des droits des travailleurs et des employeurs); Politiques, Recherche et Analyse du marché du travail; Finances et Administration; Services de la gestion de l'information et de la technologie; Excellence du rendement; et Services des ressources humaines.

Le **Tribunal d'appel des accidents au travail** est indépendant du ministère, mais relève, sur le plan administratif, du ministre par l'entremise du sous-ministre adjoint de la division du Travail et des Services stratégiques. La division joue un rôle important en appuyant le Tribunal d'appel des accidents au travail, le cas échéant, tout en reconnaissant l'indépendance de celui-ci. Cela pourrait impliquer un partenariat et un dialogue avec Travail sécuritaire NB et les intervenants de l'industrie en termes

d'élaboration de mesures législatives, réglementaires et stratégiques concernant la santé et la sécurité au travail et l'indemnisation des travailleurs. Le Tribunal publie un rapport annuel distinct de celui du ministère.

La **Direction des Services en milieu de travail (Relations industrielles)** favorise des relations syndicales-patronales harmonieuses dans les secteurs privé et parapublic en offrant l'aide d'un tiers neutre et des services de médiation préventive. Elle offre l'aide d'un tiers en nommant un conciliateur, un médiateur, une commission de conciliation, une commission d'arbitrage ou une combinaison de ceux-ci afin d'aider les parties à sortir de l'impasse. Elle offre aussi des services de médiation préventive visant à promouvoir des relations de travail saines entre les parties pendant qu'une convention collective est en vigueur. La direction applique la *Loi sur les relations industrielles* et ses règlements en encourageant les relations syndicales-patronales dans les secteurs privé et parapublic syndiqués de la province.

### Faits saillants

- ◆ Règlement de 28 conflits de travail grâce à l'intervention de la direction. Les conflits sont survenus durant la négociation de conventions collectives.
- ◆ Règlement de 22 conflits de travail avant que soient décrétés une grève ou un lock-out, dont six ont mené à un arrêt de travail.
- ◆ 21 arbitres en droit ont été nommés, et 13 griefs ont fait l'objet d'une médiation.
- ◆ Fourni des services de conciliation dans huit conflits dans le secteur public.

	2019-2020	2018-2019
Conflits de travail réglés grâce à l'intervention de la direction.	28	20
Conflits de travail réglés avant une grève ou un lockout	22	19

La **Direction des Services en milieu de travail (Normes d'emploi)** promeut, supervise et applique la *Loi sur les normes d'emploi et ses règlements*. La *Loi*, qui s'applique à toutes les relations employés-employeurs réglementées

par le gouvernement provincial, établit les normes minimales d'emploi qui portent sur le taux de salaire minimum et le taux des heures supplémentaires, les heures de travail, la paie de vacances, les jours fériés, etc. La direction est chargée de représenter le directeur aux audiences devant la Commission du travail et de l'emploi du Nouveau-Brunswick. Un élément important du mandat consiste à sensibiliser et à renseigner les employeurs, les employés et les étudiants au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités à l'égard de la législation. Le personnel organise de nombreuses séances d'éducation dans toute la province pour mieux faire connaître la Loi.

### Faits saillants

- ◆ Augmentation du salaire minimum qui est passé à 11,70 \$ l'heure le 1<sup>er</sup> avril 2020, basé sur les changements de l'indice des prix à la consommation.
- ◆ 143 séances d'information sur les fondements de la *Loi sur les normes d'emploi* ont été tenues. Les séances s'adressaient aux élèves des écoles publiques et aux étudiants des établissements postsecondaires, ainsi qu'aux intervenants (employés et employeurs), aux associations professionnelles et aux nouveaux arrivants.
- ◆ Répondu à 12 725 demandes de renseignements au sujet de l'emploi.
- ◆ Enquêté sur 1 149 plaintes officielles et mené 35 vérifications.
- ◆ Le site Web de la direction a été visité par 69 716 personnes.
- ◆ Adoption d'un nouveau règlement énonçant les détails du congé en cas de violence conjugale, entre partenaires intimes ou sexuelle.

### Activité des Normes d'emploi

Exercice financier	Nombre de séances d'information	Nombre de demandes de renseignements	Plaintes officielles soumises à une enquête
2019-2020	143	12 725	1 149
2018-2019	198	15 525	986

En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, la **Direction des Services des défenseurs (défenseurs des travailleurs)** a pour mandat d'aider les travailleurs blessés ainsi que les personnes à leur charge à régler les questions relatives aux indemnités pour accidents du travail. Les défenseurs les aident en leur procurant de l'information, en les conseillant et, au besoin, en les représentant lors des audiences d'appel. La Direction veille à l'application des lois pertinentes sur l'indemnisation des accidents au travail et sur la santé et la sécurité au travail.

### Faits saillants

- ◆ Il y a eu 983 nouveaux cas, 395 cas clos et 1 129 cas actifs à la fin de la période.
- ◆ Les défenseurs ont représenté des travailleurs lors de 192 audiences devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.

### Données sur les Défenseurs des travailleurs

	2019-2020	2018-2019
Nombre de nouveaux cas	983	463
Nombre d'audiences	192	163

La **Direction des services des défenseurs (défenseurs des employeurs)** aide les employeurs avec des questions relatives aux indemnités pour accidents au travail par la communication et la consultation. Elle offre aussi des possibilités d'apprentissage en cours d'emploi. La direction fournit aux employeurs des conseils spécialisés et des services de représentation sur les dossiers d'indemnisation devant Travail sécuritaire NB. Elle offre des conseils spécialisés aux employeurs sur tous les aspects de l'indemnisation des accidents au travail et de sa loi applicable.



## Faits saillants

- ♦ Il y a eu 311 nouveaux cas, 325 cas clos et 194 cas actifs à la fin de la période.
- ♦ Les défenseurs ont représenté des employeurs lors de 58 audiences devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.

### Données sur les Défenseurs des employeurs

	2019-2020	2018-2019
Nombre de nouveaux cas	311	199
Nombre d'audiences	58	35

La **Direction des Politiques, de la Recherche et de l'Analyse du marché du travail** est chargée de l'élaboration des politiques, de la recherche, de l'évaluation et de l'analyse du marché du travail, y compris le développement et la diffusion d'information sur le marché du travail, pour faire progresser la mission du ministère, tout en veillant à la cohérence avec les priorités du gouvernement.

## Faits saillants

- ♦ Présentation d'une session d'information actualisée sur le marché du travail aux élèves du secondaire inscrits aux cours de développement personnel et de planification de carrière en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années. La présentation intitulée « Carrières ici : Le Nouveau-Brunswick a besoin de vous » s'est adressée à plus de 4 600 élèves dans les districts scolaires francophones et anglophones. Cela représente une augmentation de 5 % par rapport à l'exercice précédent.
- ♦ Tenue du deuxième Forum annuel sur l'information sur le marché du travail (IMT). Le Forum qui a rassemblé plus de 120 universitaires, chercheurs et décideurs a permis aux délégués de mieux comprendre les efforts en cours pour relever les défis en matière de main-d'œuvre au Nouveau-Brunswick.

- ♦ Élaboration et lancement du premier réseau d'IMT du Nouveau-Brunswick, une plateforme en ligne qui sert de centre de réseautage pour les membres qui veulent partager et collaborer dans le domaine de l'information sur le marché du travail.
- ♦ Poursuite de la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB, y compris la mise en œuvre des modifications législatives et réglementaires, pour protéger les travailleurs blessés et avoir un impact positif sur les taux de cotisation des employeurs. Une modification réglementaire a été déposée en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* pour réduire le taux d'intérêt sur les cotisations impayées à 0% afin de coïncider avec la décision de Travail sécuritaire NB de reporter le paiement des cotisations pendant trois mois.
- ♦ Soumission du rapport sur les *Prévisions du marché du travail du Nouveau-Brunswick* sur dix ans (de 2018 à 2027). Celui-ci présente un aperçu général des types d'emplois, des industries et des compétences qui seront en demande dans la province au cours des années à venir.
- ♦ Tenue de la réunion annuelle des ministres de l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière, à Fredericton, les 5 et 6 février 2020.

La **Direction des Finances et de l'Administration** gère les ressources financières du ministère, des conseils et des commissions relevant du ministre, et fournit une assurance en matière d'audit. Elle aide toutes les directions à atteindre leurs objectifs pour la prestation des programmes et des services dans des domaines comme la gestion financière et la production de rapports, la gestion des installations, l'approvisionnement, la coordination de l'information ministérielle, les systèmes financiers et l'audit interne.

## Faits saillants

- ♦ Fourni des services d'analyse financière et un soutien aux principales priorités gouvernementales.

- ◆ Organisé et appuyé trois réunions du comité de vérification du ministère.
- ◆ Traité plus de 4 600 demandes de renseignement reçues par Internet, et répondues à environ 700 lettres reçues par le ministre et le sous-ministre.
- ◆ Représenté le ministère au Comité provincial des mesures d'urgence de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des Services de la gestion de l'information et de la technologie** assure le leadership et l'orientation dans la planification, la conception, l'élaboration, l'assurance de la qualité, la gestion des risques, la mise en œuvre et le soutien de solutions de technologie de l'information et de gestion de documents en fonction de la vision et du plan stratégique du ministère. Certains services sont offerts à l'interne au ministère alors que d'autres sont assurés par l'Unité des services des applications organisationnelles de Service Nouveau-Brunswick.

### Faits saillants

- ◆ Participation au déploiement de la plateforme de cybersécurité de Beauceron et à la formation du personnel du ministère à ce sujet.
- ◆ Réalisation de l'imagerie des documents relatifs aux prêts étudiants provenant de l'entreposage. Cela aidera avec le recouvrement et le remboursement des vieux prêts étudiants.
- ◆ Participation active au projet d'élaboration d'un nouveau système de gestion de l'apprentissage au Canada atlantique.
- ◆ Participation à la mise à l'essai des applications pour évaluer la compatibilité de Windows 10 afin de réussir le déploiement de cette version auprès de tout le personnel du ministère.
- ◆ Additions apportées au Système d'aide financière pour étudiants pour permettre aux clients (étudiants et établissements) de télécharger par voie électronique des documents, ce qui élimine la nécessité de les envoyer par télécopieur ou par la poste.

- ◆ Participation au déploiement continu des nouvelles imprimantes du ministère.

La **Direction de l'Excellence du rendement** assure un leadership interministériel dans la planification stratégique et dans la mise en œuvre complète du système de gestion officielle. La gestion officielle vise à changer la culture et le mode de fonctionnement du gouvernement, tout en fournissant la meilleure valeur possible aux contribuables. Elle prévoit une approche structurée de gestion stratégique, de gestion des initiatives, de gestion quotidienne, de gestion des processus et de gestion du rendement. La direction dirige et facilite l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique, et elle met en place et surveille un modèle de planification et de responsabilité ministériel.

### Faits saillants

- ◆ Formation de 48 employés comme chercheurs de gaspillage.
- ◆ Poursuite de la mise au point des plans de travail des directions et du système de planification et de responsabilisation.
- ◆ Appui apporté à plusieurs initiatives prioritaires.

La **Direction du Service des ressources humaines** offre un soutien et des services à la direction et au personnel afin d'accroître l'efficacité organisationnelle et de maximiser le rendement, tout en appuyant les stratégies et les objectifs du ministère. Elle voit à la planification de l'effectif, au recrutement, à la classification, aux relations avec les employés et aux relations de travail, à la gestion du rendement, aux langues officielles, à la reconnaissance des employés, ainsi qu'à la stratégie et aux programmes de ressources humaines.

### Division de l'Apprentissage pour adultes et de l'Emploi

La **Division de l'Apprentissage pour adultes et de l'Emploi** a pour mandat de soutenir le développement des ressources humaines au Nouveau-Brunswick en assurant la prestation de programmes et de services

d'alphabétisation et d'apprentissage aux adultes, en reconnaissant les compétences acquises, et en élaborant et en offrant des services de bibliothèques publiques afin de répondre aux besoins en matière d'information, d'éducation, de loisirs et de culture des gens du Nouveau-Brunswick. La division offre également des programmes et des services qui aident d'une part les sans-emploi, les personnes sous-employées et les nouveaux arrivants à acquérir les compétences et l'expérience de travail nécessaires pour obtenir un emploi à temps plein, et d'autre part les employeurs du Nouveau-Brunswick à trouver les bons employés.

La division comprend la Direction de Travail NB, la Direction de l'Apprentissage et de la Certification professionnelle et le Service des Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

La **Direction de Travail NB** répond de façon stratégique aux besoins en évolution du marché du travail en offrant de l'information, des services et des interventions qui sont adaptés aux besoins des chercheurs d'emploi, des apprenants adultes et des employeurs. La direction s'assure que de nouvelles initiatives soient élaborées lorsqu'une lacune est découverte dans le service et que le personnel local a les outils et les mesures de soutien nécessaires pour aider les clients avec leurs besoins en formation et en emploi. La direction est chargée d'augmenter le taux d'alphabétisation et les compétences essentielles au travail.

### Faits saillants

- ♦ Mise en œuvre d'une nouvelle approche pour servir nos clients (personnes/chercheurs d'emploi, employeurs et intervenants du marché du travail), qui vise à identifier et à répondre à leurs besoins avec des soutiens flexibles. Les 19 bureaux régionaux de l'emploi du ministère sont désormais appelés les bureaux de Travail NB.
- ♦ Vingt cohortes de 8 à 12 chercheurs d'emploi ont participé à l'intervention du Continuum d'emploi et d'apprentissage expérientiel.
- ♦ Présentation des Services de soutien aux ressources humaines (SSRH) aux employeurs. Les SSRH cherchent à appuyer les employeurs avec leur recrutement, leurs formations et leurs outils de gestion des ressources humaines.
- ♦ Les équipes régionales de Travail NB ont continué à mobiliser les intervenants locaux du marché du travail pour les rassembler aux fins de développer des partenariats liés à la main-d'œuvre. Certaines équipes ont produit des plans d'action relatifs à la main-d'œuvre et d'autres le feront au cours de la prochaine année.
- ♦ Lancement de la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick, par la voie d'une entente avec la Croix-Rouge canadienne, pour fournir une prestation de revenu unique aux travailleurs et aux travailleurs autonomes qui ont perdu leur revenu à cause de la pandémie de COVID-19.
- ♦ Au titre de l'Entente sur le développement du marché du travail, le GNB a offert des services à 10 542 prestataires d'assurance-emploi actifs, a aidé 8 023 prestataires actifs à accéder à un emploi et a permis de réaliser des économies de 27,9 millions de dollars au compte de l'Assurance-emploi. Le nombre total de clients servis dans le cadre de l'Entente se chiffrait à 21 212.
- ♦ Au titre de l'Entente sur le développement de la main-d'œuvre, le GNB a fourni des services à 3 219 clients.

Le **Service des Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick** est chargé d'offrir, en vertu de la *Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick* et de la *Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick*, des services de bibliothèque publique qui enrichissent la vitalité sociale, culturelle et économique des collectivités en ouvrant les portes à l'apprentissage continu pour tous. La direction est responsable du développement de la collection, de la gestion du catalogue provincial, de la gestion, du développement et du soutien des systèmes de bibliothèque et de technologie de l'information et de l'exécution de programmes et de services de bibliothèque pour tous

les âges. Elle travaille avec les municipalités et les districts scolaires participants (dans le cas des bibliothèques publiques-scolaires), les commissions de bibliothèque, les partenaires et les intervenants au niveau local. Elle offre un accès à une collection provinciale de deux millions de documents dans une variété de médias grâce à une carte de bibliothèque provinciale ainsi que des services et des programmes pour les personnes de tout âge qui favorisent la lecture, la littératie, l'éducation et l'apprentissage continu. Les services comprennent 66 points de service (52 bibliothèques publiques, 11 bibliothèques publiques-scolaires, une bibliothèque publique académique, une succursale virtuelle, ainsi qu'un service de livres par la poste) gérés par cinq régions de bibliothèques et un bureau provincial.

### Faits saillants

- ♦ Collaboration avec 11 attractions touristiques de la province pour permettre aux usagers des bibliothèques publiques d'obtenir gratuitement des laissez-passer. Parmi les partenaires, mentionnons : le Village historique acadien, Hopewell Rocks, la promenade du sentier Fundy, le Musée du Nouveau-Brunswick, le Jardin botanique du Nouveau-Brunswick, l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick, Le Pays de la Sagouine, l'Aquarium-découverte Fundy de Huntsman, Kings Landing, la Galerie d'art Beaverbrook et le Musée acadien. Plus de 15 000 laissez-passer de bibliothèque ont été utilisés. Grâce à ces campagnes, plus de 6 000 nouvelles cartes de bibliothèque ont été émises.
- ♦ Lancement d'un service de prêt de points d'accès mobile Wi-Fi de trois ans dans la région de bibliothèques Chaleur. Dans le cadre du nouveau service, les usagers de bibliothèque peuvent « emprunter Internet » en faisant un prêt de point d'accès mobile Wi-Fi aux 11 bibliothèques de la région Chaleur. Le projet est commandité par le Port de Belledune en collaboration avec la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.
- ♦ Maintien en activité de 5 centres de ressources sept jours sur sept dans le cadre d'un projet pilote.

### Données sur le Service des Bibliothèques

	2019-2020	2018-2019
Cartes d'usager de bibliothèque	266 581	254 908
Visites de bibliothèque	2 360 634	2 425 774
Nombre de participants aux programmes	260 719	271 931
Prêts	2 736 859	2 738 838

La **Direction de l'Apprentissage et de la Certification professionnelle** offre des possibilités de formation en apprentissage, de perfectionnement professionnel et de certification de qualité tout au long de la vie pour les professions désignées, possibilités qui sont uniformes, à jour et conformes aux besoins de l'industrie et de sa main-d'œuvre. Grâce à ses bureaux régionaux, la direction offre ces services à des milliers d'apprentis et de gens des métiers spécialisés en prévoyant des possibilités de niveau de formation, en validant les programmes d'études et en s'assurant que les gens qui exercent des tâches dans divers secteurs possèdent les qualifications nécessaires. La direction veille à ce que la main-d'œuvre ait les compétences et les connaissances nécessaires lui permettant de fonctionner efficacement sur le marché du travail. Elle détermine les besoins en formation de concert avec l'industrie, élabore les programmes dans les 51 professions pour lesquelles est offerte une formation en apprentissage et fournit des services de certification dans les 74 professions désignées.

### Faits saillants

- ♦ Le nombre d'inscriptions à l'apprentissage et le nombre de certificats d'apprentissage ont baissé à cause de la pandémie. On s'attend à ce que cette tendance se maintienne.
- ♦ Expansion du modèle de conseiller en stratégies d'apprentissage à quatre autres administrations au Canada grâce à la technologie et à une subvention du gouvernement fédéral. L'impact global au Nouveau-Brunswick continue d'être reflété dans les taux de réussite de la province aux examens des métiers spécialisés, qui continuent de dépasser la moyenne nationale de plus de 20 %.

## Données sur l'apprentissage

	2019-2020	2018-2019
Inscriptions à l'apprentissage	1 115	1 282
Certificats délivrés	914	1 308
Programme d'apprentissage pour les jeunes	108	108
Nombre total d'apprentis inscrits	4 703	4 656

## Interventions des conseillers en stratégies d'apprentissage

	2019-2020	2018-2019
Nombre de clients servis	399	370
Nombre d'interventions entamées	1 906	1 902
Nombre d'interventions réalisées	1 651	1 503

## Division de la Croissance démographique

La **Division de la Croissance démographique** est responsable de la mise en œuvre des politiques gouvernementales visant à contribuer à la croissance démographique et économique du Nouveau-Brunswick grâce à l'attraction et au maintien d'immigrants, au rapatriement, à l'accroissement de l'immigration francophone et au soutien en matière de multiculturalisme.

La division comprend l'Unité des Politiques, de la Recherche et des Relations fédérales-provinciales-territoriales, l'Unité de l'Immigration et des opérations, et l'Unité de l'Attraction et de l'intégration de la main-d'œuvre.

La **Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick** relève sur le plan administratif du ministre par l'entremise du sous-ministre adjoint de la division de la croissance démographique. La division joue un rôle important de soutien aux partenariats et au dialogue avec les intervenants en ce qui concerne l'élaboration d'initiatives législatives, réglementaires et stratégiques. La commission publie un rapport annuel distinct de celui du ministère.

L'**Unité des Politiques, de la Recherche et des Relations fédérales-provinciales-territoriales** coordonne une approche stratégique des relations fédérales-provinciales-territoriales, administre et surveille l'Accord

Canada-Nouveau-Brunswick sur l'immigration et l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, et représente le gouvernement provincial à différents groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux sur l'immigration et les politiques. Elle diffuse également des renseignements sur les tendances et les politiques en matière de croissance démographique à d'autres secteurs du ministère, à d'autres ministères et au public, mène des évaluations annuelles des programmes d'immigration provinciaux, se charge du perfectionnement continu des politiques d'immigration, coordonne les projets/initiatives prioritaires et offre un soutien à la recherche aux hauts fonctionnaires. Grâce au Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique, elle s'associe avec des homologues de l'Atlantique pour promouvoir des possibilités régionales et faire croître l'immigration dans cette région.

### Faits saillants

- ◆ Lancement de « *Un nouveau départ : la stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick 2019-2024* ».
- ◆ Entamé des négociations préliminaires pour normaliser le Projet pilote d'immigration au Canada atlantique comme programme permanent.
- ◆ Lancement du volet révisé Initiative stratégique, sous le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, dans le but d'augmenter l'immigration francophone.
- ◆ Dirigé le projet de consultation des intervenants au sujet d'un volet entrepreneurial amélioré et facilité les négociations avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada sur la conception du volet.
- ◆ Mise en œuvre d'un projet financé par Développement économique et social Canada (DESC) pour attirer, recruter et relier les infirmières et les infirmiers formés à l'étranger à un programme de transition à l'Université du Nouveau-Brunswick et à l'Université de Moncton en vue d'obtenir le titre d'IIA ou d'IA au Nouveau-Brunswick.

L'Unité de l'Immigration et des Opérations offre un soutien opérationnel à la division, dans le but d'assurer le fonctionnement efficace des programmes d'immigration provinciaux conformément à l'Accord Canada – Nouveau-Brunswick sur l'immigration et l'Accord Canada – Nouveau-Brunswick sur le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique. L'unité offre un soutien à l'immigration à la division en évaluant et en prenant la décision finale concernant toutes les demandes d'immigration des divers volets du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique. Cela comprend la gestion du volet entrepreneurial.

### Faits saillants

- ◆ Délivré un certificat à (désigné) 2 022 candidats dans l'ensemble des programmes d'immigration provinciaux (Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et Programme pilote d'immigration au Canada atlantique).
- ◆ Désigné 190 entrepreneurs dans le cadre du volet entrepreneurial du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick.
- ◆ Appuyé la transition à « INB », un système de demandes en ligne à base de données, et géré les opérations continues.
- ◆ Atteint la cible stratégique de 24 % des désignations à des francophones en 2019.

### Certificats de désignation

	2019*	2018*
Programme des candidats du Nouveau-Brunswick	1 035	1 183
Programme pilote d'immigration au Canada atlantique	987	1 108
<b>Total des certificats délivrés</b>	<b>2 022</b>	<b>2 291</b>

(\*) Aux fins d'harmonisation avec les autres rapports publics, le ministère suit l'année civile.

L'Unité de l'Attraction et de l'Intégration de la main-d'œuvre gère les dossiers des candidats liés à l'immigration ainsi qu'à l'établissement et à l'intégration des immigrants dans la province. L'unité prépare, organise et mène des événements portant sur l'intégration de la main-d'œuvre tels que des missions de recrutement à l'étranger, et des événements à l'intention des étudiants internationaux.

### Faits saillants

- ◆ Mené 18 missions dans 14 pays. Ces efforts se rattachaient principalement au recrutement mené par les employeurs, mais ont comporté aussi des activités visant à attirer des immigrants d'expression française dans la province (par exemple Destination Canada, Destination Acadie).
- ◆ Appuyé les employeurs du Nouveau-Brunswick avec l'utilisation de l'immigration pour combler des pénuries de main-d'œuvre, ce qui s'est traduit par 1 381 candidats ayant reçu une offre d'emploi.
- ◆ Accompli la première cohorte d'Étudier et rester (projet pour mobiliser les étudiants internationaux) et lancé la deuxième cohorte.
- ◆ Administration du Programme de financement des programmes d'établissement, qui a permis d'offrir les services et les programmes d'établissement aux étudiants étrangers dans la province. En 2019, la province a surpassé sa cible et a désigné 330 étudiants diplômés étrangers.

# Information financière

## Recettes brutes du ministère

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020  
(en milliers de dollars)

	2019-2020			Notes
	Budget	Résultat réel	Écart plus/(moins)	
Produits de placements	25 583,0 \$	24 151,3 \$	(1 431,7 \$)	1
Licences et permis	2 333,0 \$	1 558,5 \$	(774,5 \$)	
Vente de biens et de services	4 358,0 \$	4 031,6 \$	(326,4 \$)	
Recettes diverses	11 175,0 \$	12 541,9 \$	1 366,9 \$	2
Subventions conditionnelles – Canada	130 928,0 \$	130 922,9 \$	(5,1 \$)	
<b>Totaux – Recettes au compte ordinaire</b>	<b>174 377,0 \$</b>	<b>173 206,2 \$</b>	<b>(1 170,8 \$)</b>	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes aux données financières de 2019-2020*.

## Recettes au compte à but spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020  
(en milliers de dollars)

	2019-2020			Notes
	Budget	Résultat réel	Écart plus/(moins)	
Programme canadien de prêts aux étudiants	1 925,0 \$	2 681,6 \$	756,6 \$	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	400,0 \$	383,6 \$	(16,4 \$)	
Projets recouvrables	575,0 \$	311,7 \$	(263,3 \$)	
<b>Totaux – Recettes au compte à but spécial</b>	<b>2 900,0 \$</b>	<b>3 376,9 \$</b>	<b>476,9 \$</b>	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes aux données financières de 2019-2020*.

## Dépenses brutes du ministère

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020  
(en milliers de dollars)

	2019-2020			Notes
	Budget	Résultat réel	Écart plus/(moins)	
<b>Division de l'Éducation postsecondaire</b>				
Affaires postsecondaires	181 038,7 \$	195 236,4 \$	14 197,7 \$	3
<b>Division du Travail et des Services stratégiques</b>				
Travail et Services stratégiques	11 100,6 \$	9 831,3 \$	(1 269,3 \$)	4
<b>Division de l'Apprentissage pour adultes et de l'Emploi</b>				
Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	15 728,7 \$	16 794,7 \$	1 066,0 \$	5
Apprentissage des adultes	9 551,9 \$	10 484,5 \$	932,6 \$	
Développement de l'emploi	13 609,1 \$	55 917,2 \$	42 308,1 \$	6
Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement de la main-d'œuvre	18 891,1 \$	18 405,5 \$	(485,6 \$)	
Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail	101 135,7 \$	101 083,4 \$	(52,3 \$)	
<b>Division de la Croissance démographique</b>				
Croissance démographique	9 602,6 \$	9 579,3 \$	(23,3 \$)	
<b>Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes</b>	276 886,0 \$	277 165,8 \$	279,8 \$	
<b>Totaux – Dépenses ordinaires</b>	<b>637 544,4 \$</b>	<b>694 498,1 \$</b>	<b>56 953,6 \$</b>	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes aux données financières de 2019-2020*.

## Dépenses au compte à but spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020  
(en milliers de dollars)

	2019-2020			Notes
	Budget	Résultat réel	Écart plus/(moins)	
Programme canadien de prêts aux étudiants	1 925,0 \$	2 691,6 \$	766,6 \$	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	400,0 \$	460,7 \$	60,7 \$	
Projets recouvrables	575,0 \$	335,1 \$	(239,9 \$)	
<b>Totaux – Dépenses au compte à but spécial</b>	<b>2 900,0 \$</b>	<b>3 487,4 \$</b>	<b>587,4 \$</b>	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes aux données financières de 2019-2020*.



## Sommaire des recettes et des dépenses des organismes de service spécial New Brunswick College of Craft and Design et Service de l'Admission collégiale

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020  
(en milliers de dollars)

	2019-2020			Notes
	Budget	Résultat réel	Écart plus(moins)	
Solde d'ouverture	1 381,0 \$	\$1 562,7	\$181,7	
<b>Recettes</b>				
Produits de placements	1,0 \$	2,4 \$	1,4 \$	
Vente de biens et de services	1 732,0 \$	2 236,7 \$	504,7 \$	
Recettes diverses	110,0 \$	113,9 \$	3,9 \$	
Transfert du ministère	4 059,0 \$	3 932,4 \$	(126,6 \$)	
<b>Total – Recettes</b>	<b>5 902,0 \$</b>	<b>6 285,4 \$</b>	<b>383,4 \$</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>5 862,0 \$</b>	<b>6 414,1 \$</b>	<b>552,1 \$</b>	
<b>Excédent (déficit) pour l'exercice</b>	<b>40,0 \$</b>	<b>(128,8 \$)</b>	<b>(168,8 \$)</b>	
<b>Solde de clôture</b>	<b>1 421,0 \$</b>	<b>1 434,0 \$</b>	<b>13,0 \$</b>	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les *notes afférentes aux données financières de 2019-2020*.

### Notes afférentes aux données financières de 2019-2020

#### Note 1 – Produits de placements

L'écart est attribuable à une diminution des recettes au titre de l'intérêt sur les prêts étudiants à cause de taux d'intérêt plus bas que prévu.

#### Note 2 – Recettes diverses

L'écart est principalement attribuable à un recouvrement d'année antérieure ayant trait à une entente de financement fédérale ainsi qu'à des dépôts conservés plus élevés que prévu dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick.

#### Note 3 – Affaires postsecondaires

L'écart est principalement attribuable aux dépenses plus élevées que prévu dans le budget des Services financiers pour étudiants, ayant trait à la charge de la provision pour pertes, et à la prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu.

#### Note 4 – Travail et Services stratégiques

L'écart est principalement attribuable à une diminution des recettes désignées du Tribunal d'appel des accidents au travail et des Services des défenseurs, ainsi qu'aux économies dans les frais salariaux liés aux postes vacants.

#### Note 5 – Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

L'écart est principalement attribuable aux frais opérationnels liés au projet pilote d'ouverture sept jours par semaine.

#### Note 6 – Développement de l'emploi

L'écart est principalement attribuable à un contrat avec la Croix-Rouge canadienne pour distribuer la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick.

**REMARQUE :** Le rapport annuel a été rédigé avant le dépôt des États financiers officiels 2019-2020, volume 2, comme il est indiqué dans le document des Comptes publics du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, l'information financière déclarée dans le présent rapport peut ne pas refléter les chiffres vérifiés définitifs qui sont déclarés dans les Comptes publics.

## Résumé des dépenses – Programmes d’Emploi, Alphabétisation et Compétences essentielles au travail en 2019-2020

(en milliers de dollars)

Programmes d’emploi	Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement de la main-d’œuvre	Développement de l’emploi	Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail	Total
Aptitudes à l’emploi		659,6	512,7	1 172,3
Accroissement de l’emploi	5 065,1	692,8	16 831,2	22 589,1
Formation et perfectionnement professionnel	3 785,0		41 241,0	45 026,0
Stage d’emploi étudiant pour demain	499,1	4 218,0	2 384,9	7 102,0
Services d’emploi	4 365,0	48 165,9	26 665,9	79 196,8
Compétences essentielles au travail	2 345,2			2 345,2
Rattrapage scolaire du RésCAA	1 509,0			1 509,0
<b>Total partiel des programmes</b>	<b>17 568,4</b>	<b>53 736,3</b>	<b>87 635,7</b>	<b>158 940,4</b>
Administration	837,1	2 180,9	13 447,7	16 465,7
<b>Total des dépenses des programmes d’emploi</b>	<b>18 405,5</b>	<b>55 917,2</b>	<b>101 083,4</b>	<b>175 406,1</b>
<b>Budget 2019-2020</b>	18 891,1	13 609,1	101 135,7	133 635,9
<b>Écart plus/(moins)</b>	<b>(485,6)</b>	<b>42 308,1</b>	<b>(52,3)</b>	<b>41 770,2</b>

## Résumé des dépenses – Aide au fonctionnement aux universités publiques et au Collège de technologie forestière des Maritimes (CTFM) en 2019-2020

(en milliers de dollars)

Aide au fonctionnement	Mount Allison	St. Thomas	Université de Moncton	Université du Nouveau- Brunswick	CTFM	Total
Aide au fonctionnement sans restriction	20 949,9	12 549,0	66 293,2	115 356,7	2 132,5	217 281,2
Aide au fonctionnement avec restriction	1 004,5	865,4	3 962,9	9 596,8	132,6	15 562,3
<b>Total de l’aide au fonctionnement</b>	<b>21 954,4</b>	<b>13 414,4</b>	<b>70 256,0</b>	<b>124 953,6</b>	<b>2 265,1</b>	<b>232 843,4</b>

# Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel pour l'exercice 2019-2020 pour le ministère.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année			
Type d'employé	2019	2018	
Permanent	710	701	
Temporaire	119	136	
<b>TOTAL</b>	<b>829</b>	<b>837</b>	

Le ministère a annoncé **92** concours, dont **45** concours ouverts (publics), **47** concours restreints (internes) et aucun concours intraministériel.

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination	Description de la nomination	Disposition de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : – un niveau d'expertise et de formation poussé; – un haut niveau de compétences techniques; – l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme de l'égalité d'accès à l'emploi	Le programme offre aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles un accès égal à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	3
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	2
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	18
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes coopératifs ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère ni auprès de l'Ombud.

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

Projet de loi n°	Nom du projet de loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
27	<p><i>Loi concernant la mise en œuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB</i>  <a href="https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1423&amp;legi=59&amp;num=0&amp;page=">https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1423&amp;legi=59&amp;num=0&amp;page=</a></p>	Le 14 juin 2019	<p>Le projet de loi donnait suite aux six autres recommandations qui nécessitaient des modifications législatives et réglementaires après le projet de loi 2 qui traitait des recommandations du Groupe de travail jugées prioritaires pour réduire ou comprimer les coûts. Les autres recommandations touchent les secteurs de l'hygiène et de la sécurité au travail, des prestations et de la gouvernance.</p> <p>Outre les autres recommandations du Groupe de travail, le projet de loi comportait également des modifications législatives qui font suite à certaines recommandations de la Vérificatrice générale en ce qui concerne le processus d'appel relatif aux réclamations et le processus de nomination des membres du conseil.</p>
26	<p><i>Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i>  <a href="https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1466&amp;legi=59&amp;num=0&amp;page=">https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1466&amp;legi=59&amp;num=0&amp;page=</a></p>	20 décembre 2019	<p>Le projet de loi a accompli deux objectifs : il a précisé les obligations existantes des employeurs et des superviseurs concernant la santé et la sécurité des travailleurs; et il a prolongé le délai pour intenter des poursuites en vertu de la <i>Loi</i>, qui est passé de un à deux ans, ou à partir de la date à laquelle Travail sécuritaire NB est informé du présumé incident, selon ce qui survient en dernier.</p>
27	<p><i>Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail</i>  <a href="https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1468&amp;legi=59&amp;num=0&amp;page=">https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1468&amp;legi=59&amp;num=0&amp;page=</a></p>	20 décembre 2019	<p>Ce projet de loi a accompli trois objectifs : il a intégré l'obligation relative au retour au travail et l'obligation d'accommodement dans la <i>Loi</i> pour faciliter le retour d'un travailleur blessé de façon aussi rapide et sécuritaire que possible; il a précisé le pouvoir existant de Travail sécuritaire NB de déterminer la nécessité et la suffisance d'une aide médicale qui sera fournie par l'intermédiaire du système d'accidents du travail; et a instauré des pénalités administratives pour les employeurs qui violent les dispositions législatives, y compris la présentation en retard des renseignements pour la réclamation ainsi que le non-respect de leur obligation d'accommodement à l'égard des travailleurs blessés.</p>
2007-78	<p><i>Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire – Renouvellement du Programme de bourses pour frais de scolarité</i>  <a href="https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2019/2019-19.pdf">https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2019/2019-19.pdf</a></p>	10 juin 2019	<p>Modification au règlement général pris en vertu de la <i>Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire</i> afin d'élargir la bourse pour frais de scolarité aux étudiants des établissements privés.</p>
84-66	<p><i>Loi sur les accidents du travail</i>  <a href="https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2020/2020-26.pdf">https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2020/2020-26.pdf</a></p>	26 mars 2020	<p>Le taux d'intérêt annuel sur le montant impayé d'une cotisation est passé du taux préférentiel plus 3% sans dépasser 18% à 0 % pour coïncider avec le report du paiement des cotisations pendant une période de trois mois.</p>

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du ministère en 2019-2020 se trouvent à l'adresse : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=13>

## Modifications réglementaires/nouveaux règlements

Règ. n°	Nom du règlement	Date du dépôt	Sommaire des modifications
2007-78	<i>Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire – Renouvellement du Programme de bourses pour frais de scolarité</i> <a href="https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2019/2019-19.pdf">https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2019/2019-19.pdf</a>	10 juin 2019	Modification au règlement général pris en vertu de la <i>Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire</i> afin d'élargir la bourse pour frais de scolarité aux étudiants des établissements privés.
84-66	<i>Loi sur les accidents du travail</i> <a href="https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2020/2020-26.pdf">https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2020/2020-26.pdf</a>	26 mars 2020	Le taux d'intérêt annuel sur le montant impayé d'une cotisation est passé du taux préférentiel plus 3% sans dépasser 18% à 0 % pour coïncider avec le report du paiement des cotisations pendant une période de trois mois.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du ministère en 2019-2020 se trouvent à l'adresse : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=13>

# Résumé des activités liées aux langues officielles

## Introduction

En 2019-2020, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a continué d'assurer le respect de ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* dans toute l'organisation. Ci-après les initiatives connexes menées de façon continue au cours de l'année en question.

## Axe 1

Activités qui sont survenues pour appuyer l'objectif de la langue de service :

- Consultation et discussions régulières entre les conseillers en ressources humaines et les gestionnaires pour mieux répondre aux exigences des profils linguistiques et aux besoins. Le pourcentage d'achèvement des profils linguistiques pour 2019-2020 était de 93 %.

## Axe 2

Activités qui sont survenues pour appuyer l'objectif de la langue de travail :

- De la formation linguistique en langue seconde a été offerte aux employés qui répondaient aux exigences de la Politique sur la formation linguistique en langue seconde du ministère. Dix-neuf employés ont suivi une formation en langue seconde en 2019-2020.

## Axe 3

Activités qui sont survenues pour répondre à l'objectif de la promotion des langues officielles :

- Dans le cadre du Programme d'intégration et d'orientation du ministère, les nouveaux employés doivent se familiariser avec la *Loi sur les langues officielles* en effectuant les modules obligatoires d'apprentissage en ligne.
- Dans le cadre du processus annuel de gestion du rendement, tous les employés devaient prendre connaissance de la *Loi sur les langues officielles*.

## Axe 4

Activités qui sont survenues pour répondre à l'objectif de la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* :

- La coordonnatrice des langues officielles du ministère a assisté aux réunions trimestrielles organisées par Finances et le Conseil du Trésor pour rester au fait de toutes les activités entourant les langues officielles et intervenir de manière proactive à cet égard.

## Conclusion

Ces résultats témoignent des retombées favorables des diverses initiatives entreprises découlant du plan d'action en matière de sensibilisation et d'acceptation des langues officielles au sein du ministère.

# Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

## NOUVEAUTÉ : Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Nom et année du secteur d'audit avec le lien au document en ligne	Recommandations
	Total
2018 Chapitre 2 : Travail sécuritaire NB – Phase 1 – Gouvernance <a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Chap2f.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Chap2f.pdf</a>	7

Recommandations adoptées (7)	Mesures prises
<p>2.61 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– amorce un processus pour s'assurer que les nominations sont faites en temps opportun;</li> <li>– respecte les lois provinciales et la politique du gouvernement lorsqu'il recommande la nomination des membres du conseil en vertu de la <i>Loi</i>;</li> <li>– documente clairement le processus de nomination et fournisse une justification claire pour les recommandations de nomination formulées au gouvernement.</li> </ul>	<p>Le ministère adhère actuellement au processus relatif aux organismes, conseils et commissions (OCC) du gouvernement qui se conforme aux lois provinciales et à la politique du gouvernement pour s'assurer que les nominations au conseil sont faites en temps opportun. La base de données des OCC génère automatiquement un avis 210 jours avant l'expiration du mandat d'un membre. Le Bureau du Conseil exécutif (BCE) prépare un document clé qui souligne les étapes et le délai pour chacune, pour s'assurer que les nominations sont effectuées en temps opportun. Le document clé tient compte de l'existence d'une matrice de compétences pour le conseil et se penche sur les détails des qualifications requises pour pourvoir la vacance.</p> <p>Des modifications ont été apportées à la <i>Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail</i> et le Tribunal d'appel des accidents au travail au cours de l'exercice financier 2019-2020 pour améliorer le processus, notamment: exiger que le processus de nomination au conseil tienne compte des compétences et des qualifications nécessaires afin de garantir que le conseil a les capacités nécessaires pour offrir une bonne gouvernance; prévoir que les nominations par le lieutenant-gouverneur en conseil soient maintenant faites à partir d'une liste de noms recommandés par le conseil de Travail sécuritaire NB et dont la candidature est proposée par les intervenants composés de travailleurs ou d'employeurs; et exiger que les nominations tiennent compte des compétences et des aptitudes requises par le conseil lors de la nomination, indépendamment de l'appui des intervenants.</p>
<p>2.66 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'assure que les recommandations futures formulées au gouvernement pour des nominations à Travail sécuritaire NB ne créent pas un conflit d'intérêts et n'entraînent pas une réduction de l'indépendance de la société.</p>	<p>Le ministère accepte pleinement cette recommandation. Les modifications législatives apportées au cours de l'exercice financier 2019-2020 ont changé le processus de nomination. Ainsi les futures nominations seront faites à partir d'une liste de noms recommandés par le conseil de Travail sécuritaire NB et dont la candidature est proposée par les intervenants composés de travailleurs ou d'employeurs.</p>
<p>2.83 Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail coordonnent leurs efforts pour prendre des décisions en temps opportun à l'égard des futures nominations de Travail sécuritaire NB.</p>	<p>Le ministère accepte cette recommandation et continue de travailler étroitement avec le BCE pour faciliter une meilleure coordination et la nomination des membres en temps opportun au conseil de Travail sécuritaire NB selon le processus actuel des OCC.</p>

Recommandations adoptées (7)	Mesures prises
<p>2.90 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail énonce clairement ses exigences et ses attentes dans la lettre de mandat.</p>	<p>La lettre mandat de 2020 a été émise le 28 novembre 2019 et a été rédigée avec l'aide du BCE. Elle a été publiée sur le site Web de Travail sécuritaire NB au lien suivant : <a href="https://www.travailsecuritairenb.ca/à-notre-sujet/nouvelles-et-activités/nouvelles/2019/lettre-mandat-2020-du-gouvernement-au-conseil-d-administration-de-travail-sécuritaire-nb/">https://www.travailsecuritairenb.ca/à-notre-sujet/nouvelles-et-activités/nouvelles/2019/lettre-mandat-2020-du-gouvernement-au-conseil-d-administration-de-travail-sécuritaire-nb/</a>.</p>
<p>2.98 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail se conforme aux exigences de la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– émettant annuellement des lettres de mandat;</li> <li>– faisant respecter la présentation d'un plan annuel par Travail sécuritaire NB conformément aux exigences de la loi en question.</li> </ul>	<p>La lettre mandat a été émise le 28 novembre 2019. Le plan annuel a été approuvé par le ministre et a été affiché sur le site Web de Travail sécuritaire NB.</p>
<p>2.103 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail surveille les progrès accomplis par Travail sécuritaire NB en vue de répondre aux exigences et attentes fournies dans les lettres de mandat du ministère et en rende compte publiquement.</p>	<p>Le ministère accepte pleinement cette recommandation et travaillera avec Travail sécuritaire NB pour élaborer des mécanismes additionnels en vue de surveiller les progrès relatifs aux attentes énoncées dans les lettres de mandat. Il a été envisagé d'incorporer l'information dans les rapports annuels du ministère et de Travail sécuritaire NB.</p> <p>Dans sa lettre de mandat, Travail sécuritaire NB a reçu pour directive de trouver des mesures clés de rendement et des initiatives concrètes qui permettront à la province à atteindre l'objectif d'un secteur privé dynamisé, qui est une priorité pour le gouvernement, à travers la promotion de lieux de travail sains et sécuritaires pour les gens du Nouveau-Brunswick et les employeurs de la province.</p> <p>Travail sécuritaire NB a aussi été invité à élaborer des objectifs stratégiques à long terme, à définir des cibles mesurables pour les indicateurs clés de rendement, et ce, conformément à la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i>, à remettre au ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail un plan annuel qui identifie comment la commission prévoit réaliser son mandat. Les résultats des activités de 2019 sont prévus dans le rapport annuel de Travail Sécuritaire NB.</p>
<p>2.131 Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail élaborent, documentent et mettent en œuvre conjointement une stratégie de relève pour assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– le recrutement en temps opportun de tous les postes du conseil, y compris le président et vice-président;</li> <li>– un échelonnement efficace des mandats des membres du conseil.</li> </ul>	<p>Le ministère travaille avec Travail sécuritaire NB et le BCE pour surveiller les mandats des membres actuels du conseil et planifier en conséquence pour assurer le fonctionnement efficace du conseil. La base de données des OCC génère automatiquement un avis 210 jours avant l'expiration du mandat d'un membre, ce qui permet le recrutement en temps voulu pour les postes de conseil. Des modifications législatives pour permettre l'échelonnement des mandats des membres du conseil ont été déposées.</p>

Nom et année du secteur d'audit et lien au document en ligne	Recommandations Total
<p>Chapitre 2 2019 – Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail – Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes  <a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V2/Chap2f.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V2/Chap2f.pdf</a></p>	<p>11</p>
Recommandations adoptées (6)	Mesures prises
<p>2.28 Nous recommandons que l'Assemblée législative sélectionne un comité permanent, comme le Comité des comptes publics, pour tenir les bénéficiaires de financement, comme les universités, responsables des fonds reçus et du rendement obtenu, et exige des comparutions annuelles devant un comité, ou selon ce que le comité juge comme approprié.</p>	<p>Les quatre universités publiques, ainsi que les représentants du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes, ont comparu devant le Comité spécial sur les universités publiques les 24 et 26 septembre 2019.</p>



2.44 Nous recommandons que le ministère exige que le CTFM rende disponibles en ligne ses états financiers audités actuels et antérieurs (au moins cinq exercices), ainsi qu'un rapport annuel sur ses activités, pour s'assurer qu'il rend publiquement des comptes pour le financement qu'il reçoit de la province.	À la demande du ministère, les états financiers vérifiés pour les cinq dernières années ont été publiés sur le site Web du CTFM. À partir de 2020-2021, le CTFM produira et publiera un rapport annuel de ses activités.
2.50 Nous recommandons que le ministère communique les restrictions concernant l'utilisation des fonds dans la lettre de financement annuelle aux universités.	Les restrictions sur l'utilisation du financement ont été communiquées dans les lettres de financement annuel aux universités de 2020-2021.
2.51 Nous recommandons que le ministère obtienne des garanties des universités que les restrictions ou les conditions relatives à l'utilisation des fonds sans restriction ont été respectées. Par exemple, cela pourrait être réalisé en exigeant une certification du responsable de l'établissement et d'un représentant financier principal ou en demandant une opinion sur la conformité des auditeurs des universités.	Le ministère accepte cette recommandation et exigera des établissements de rendre compte de leur conformité aux conditions relatives à l'utilisation des fonds sans restriction de 2020-2021.
2.65 Nous recommandons que le Ministère prenne des mesures correctives en temps opportun lorsque les cibles de rendement attendues ne sont pas atteintes.	Le ministère accepte cette recommandation et adoptera cette pratique.
2.69 Nous recommandons que la politique sur les subventions de fonctionnement avec restriction soit suivie ou que le Ministère réexamine la pertinence de la limite de report prospectif d'un an et modifie la politique en conséquence.	Le ministère a élaboré, mis en œuvre et communiqué une politique révisée sur les subventions de fonctionnement octroyées à partir de fonds avec restriction et a éliminé la possibilité de reporter le financement d'un projet.
<b>Recommandations non adoptées (5)</b>	<b>Considérations</b>
2.30 Nous recommandons que le Ministère élabore et exécute un plan de travail pour respecter les mécanismes de reddition de comptes inclus dans le protocole d'entente de 2017-2018 à 2020-2021.	Un plan de travail a été élaboré, mais n'a pas été exécuté à cause de la perturbation des services causée par la COVID-19 en mars 2020.
2.32 Nous recommandons que le ministère, au minimum, mette en place les mécanismes de reddition de comptes suivants pour le financement des universités : – Établir des résultats mesurables; – Pour des initiatives ou des domaines d'intérêt, constituer des comités de travail qui présentent au ministre un rapport annuel portant sur les progrès réalisés et l'atteinte des objectifs; – Utiliser des indicateurs de rendement clés; – Exiger un compte rendu annuel au ministre selon un modèle normalisé; – Exiger que les contrats de rémunération des cadres soient accessibles au public.	Le ministère accepte cette recommandation mais reconnaît qu'elle n'a pas été pleinement mise en œuvre à cause de la perturbation des services causée par la COVID-19 en mars 2020. Il y a lieu de noter que des indicateurs de rendement clés initiaux ont été élaborés et ont été communiqués aux universités et au CTFM dans les lettres de financement annuel de 2020-2021.
2.38 Nous recommandons que le ministère rende compte publiquement des résultats obtenus du financement accordé aux universités et au CTFM.	Le ministère accepte cette recommandation et examine les options pour rendre compte des résultats obtenus du financement accordé aux universités et au CTFM. À titre de mesure d'action préliminaire, le ministère a inclus un résumé du financement accordé aux universités publiques et au CTFM dans son rapport annuel de 2019-2020.
2.58 Pour obtenir un meilleur rendement par rapport aux résultats escomptés, nous recommandons que le ministère finance l'élargissement du programme, ou d'autres ententes, seulement une fois que les résultats ou les cibles visés auront été atteints.	Les ententes existantes, telles que les ententes sur le nombre de places dans les facultés de médecine, requièrent que le financement soit accordé d'avance. Le financement est axé sur le rendement, basé sur les inscriptions réelles et les dépenses réelles. Le ministère continuera de s'assurer que les ententes, existantes ou nouvelles soient-elles, contiennent des résultats et des cibles. Toutefois, il ne serait pas possible dans tous les cas de retenir la totalité du financement jusqu'à ce que les résultats ou les cibles soient atteints.

2.88 Nous recommandons que le ministère réexamine, en consultation avec les universités, la pertinence de la formule de financement actuelle et de ses composantes, comme la pondération des divers programmes, afin de s'assurer qu'elle demeure le choix le plus approprié pour répartir les fonds aux universités et pour favoriser l'atteinte des objectifs de financement.

Le ministère accepte cette recommandation et examinera le cadre de financement prévu à l'avenir avant la prochaine entente de financement.

## **Section 2– Comprend les périodes de référence de la troisième, quatrième et cinquième année.**

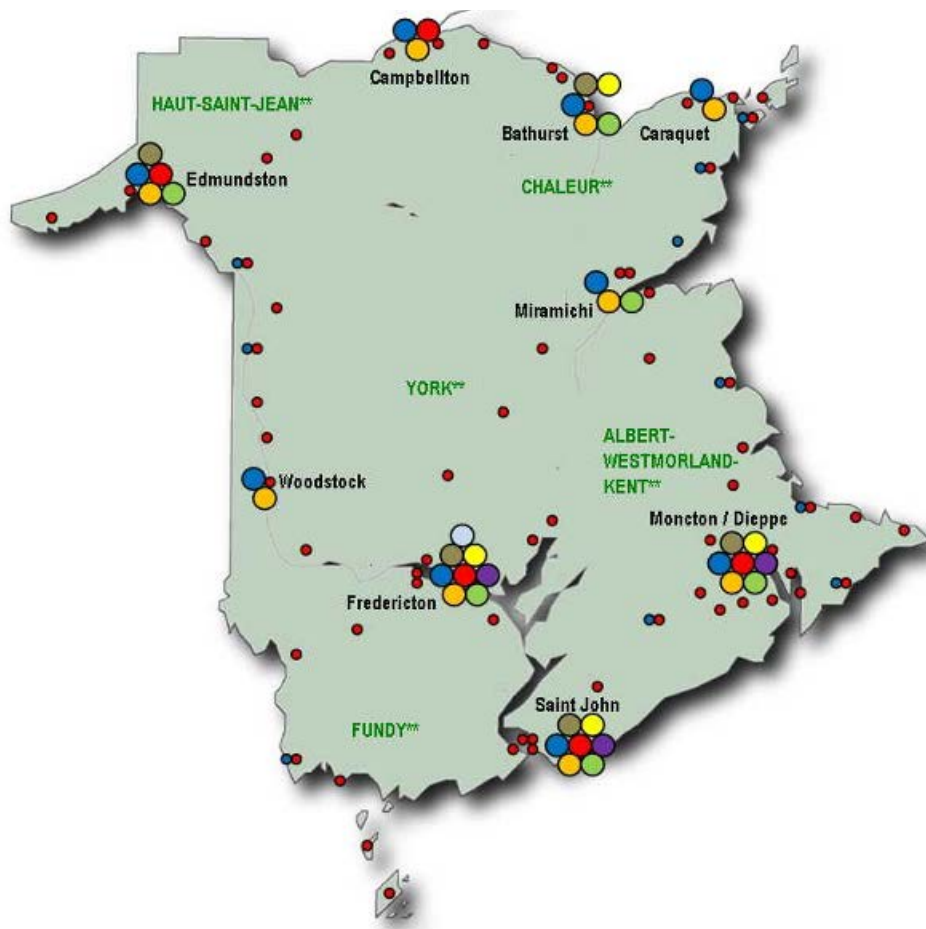
Il n'y a aucune recommandation en suspens de la troisième, quatrième et cinquième année.

# Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations* faites dans l'intérêt public, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2019-2020.

# Annexe A

## Services et emplacement des bureaux du ministère



- Travail NB – Bureaux satellites\*
- Apprentissage et Certification professionnelle
- Défenseurs des travailleurs
- Défenseurs des employeurs
- Normes d'emploi
- Bureau régional des régions de bibliothèques – ● Bibliothèques publiques\*\*
- Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick
- New Brunswick College of Craft and Design

\* Travail NB a des bureaux satellites à Shippagan, à Tracadie, à Neguac, à Grand-Sault, à Perth-Andover, à Sussex, à St. Stephen, à Richibucto, à Sackville et à Shediac.

\*\* En plus des cinq régions de bibliothèques, le Nouveau-Brunswick compte 64 bibliothèques publiques, soit 11 dans la région Chaleur, 15 dans la région de York, 12 dans la région du Haut-Saint-Jean, 16 dans la région d'Albert-Westmorland-Kent et 10 dans la région de Fundy.

